

SCI 40 BERRI
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 93 RUE JOUFFROY D'ABBANS 75017 Paris
RCS PARIS 949 499 180

**ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES
DU 20/11/2023**

L'an deux mille vingt trois,
Le vingt novembre à dix heures,

Les soussignés :

Monsieur Michael Cohen, né le 06 décembre 1980 à Paris (75004), demeurant EDEN HOUSE – Appartement 2403 – 41st Street, Al Satwa – Dubaï, Emirats Arabes Unis, « non résident » au sens de la réglementation fiscale

Madame Stella Cohen, née le 10 mai 1993 à Paris (75016), demeurant EDEN HOUSE – Appartement 2403 – 41st Street, Al Satwa – Dubaï, Emirats Arabes Unis, « non résident » au sens de la réglementation fiscale

Dénommé, ci-après, " le cédant ",

ADAR CAPITAL DMCC, société anonyme au capital de 112.254 euros, ayant son siège social One JLT Tower 1, Level 6 Jumeirah Lakes Towers, Dubaï, United Arab Emirates, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUBAI sous le numéro DMCC189505, représentée par M. Michael Cohen, en sa qualité de directeur, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés à cet effet,

Dénommé, ci-après, " l'acquéreur "

Ont, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

La SCI 40 BERRI, dont le siège social est situé 93 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 949 499 180, est actuellement gérée par Mr COHEN MICHAEL.

Le capital social est divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, ainsi réparties :

Mr MICHAEL COHEN.....	900 parts
Mme STELLA COHEN.....	100 parts

La durée de la société est de 99 années, à compter du 01/03/2023.

Ceci exposé, les soussignés ont procédé à la cession de parts, objet du présent acte.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
RECETTE DES NON RESIDENTS
Le 02/01/2025 Dossier 2025 00004725, référence B314A05 2025 A 00268
Enregistrement : 50 € Pénalités : 6 €
Total liquidé : Cinquante-six Euros
Montant reçu : Cinquante-six Euros

Stéphanie KOUASSI
Agente des Finances Publiques

1. Cession de parts

Mr MICHAEL COHEN cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à la SA ADAR CAPITAL DMCC, qui les accepte, les 899 parts sociales de 1 euro chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

Mme STELLA COHEN cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à la SA ADAR CAPITAL DMCC, qui les accepte, les 100 parts sociales de 1 euro chacune de valeur nominale qu'elle possède dans la société.

2. Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 999 euros, que ADAR CAPITAL DMCC a payé à l'instant même à Mr MICHAEL COHEN et Mme STELLA COHEN qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

3. Propriété

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés. Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait être attribuée aux dites parts.

L'acquéreur reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

5. Opposabilité

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

6. Dispositions fiscales

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

La société est à prépondérance immobilière. Aucune plus-value n'a été constatée à l'occasion de cette cession. Le bien n'a pas pris de valeur depuis son acquisition et celui-ci est grévé d'un emprunt quasi-total.

7. Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par l'acquéreur.

8. Domicile

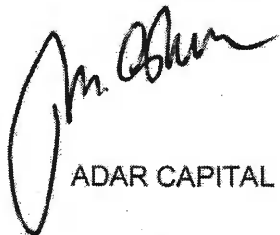
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure sus-indiqués.

Fait à Paris,
Le 20/11/2023

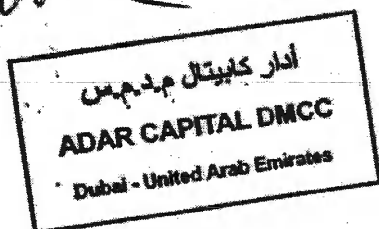
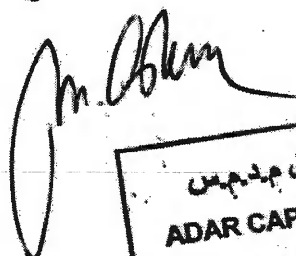
En 3 exemplaires



Signature des parties
Mr MICHAEL COHEN



ADAR CAPITAL DMCC



STELLA COHEN

